

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2025

PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS LE SECTEUR
ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 1522)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 205

présenté par
Mme Brulebois

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« le rétablissement des tarifs réglementés de vente du gaz, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Conseil d'Etat a déclaré les TRV gaz contraire au droit européen d'où cet amendement de suppression.